Envoyé en préfecture le 19/09/2024
Reçu en préfecture le 19/09/2024
Publié le
ID : 033-213301260-20240916-2024_044-DE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : MAIRIE DE CIVRAC DE BLAYE

Date de Convocation : 11/09/2024	Décisions N° : 2	Membres : En Exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Le 16/09/2024
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Florian DUMAS, le Maire.

Etaient présents : DUMAS Florian,MATHE Françoise,CAVARD Alexandre,BOULOT Frédéric,BOUVERET Louis,CANU Eddy,CLABAUX Olivier,GUILLOT Aurore,GRACIA Maguy,GRIMARD Alexander,RIVIER Frédérique

Etaient Absents ou excusés : DUPUY Marie-Hélène,MOTARD Nicolas,POUIT Emilien

Objet : Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de Virements de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
20 / 2051 / OPNI	Concessions et droits similaires	100,00
	Total	**100,00**

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 21312 / OPNI	Bâtiments scolaires	100,00
	Total	**100,00**

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 16 septembre 2024
Pour extrait certifié conforme délibéré le 16 septembre 2024

Le Maire, Florian DUMAS

MAIRIE DE CIVRAC DE BLAYE 33 (Gironde)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.